

**Objet : Emprunt de 4 000 000€ auprès de la Banque Postale, à taux fixe**

N° : VA\_DEC2022\_702  
Service : Finances

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale en date du 12 décembre 2022 et au vu de l'offre de financement annexée,

**décidons**

De contracter auprès de La Banque Postale un prêt d'un montant de 4 000 000€ destiné à financer le programme d'investissements 2022.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 4 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 000 000,00 EUR  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 09/02/2023, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,19 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le lundi 26 décembre 2022

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20220101-191748-AU-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 26 décembre 2022

EXEMPLAIRE ORIGINAL

A RETOURNER



## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13

Références :  
Numéro de client : 0043984  
Numéro du contrat de prêt : MON543787EUR  
Date d'émission des conditions particulières : 19 décembre 2022

**Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Emprunteur** : **COMMUNE DE VILLENEUVE-D'ASCQ**  
HOTEL DE VILLE  
PLACE ALLENDE  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
SIREN n°215900093  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

### MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 4 000 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/03/2043

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Type de prêt : Prêt classique

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/03/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 000 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 20/12/2022 et le 09/02/2023 avec versement automatique le 09/02/2023

Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,19 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Merci de parapher cette page

Page 1 sur 3

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts : 1<sup>er</sup> d'un mois

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû  
Préavis : 50 jours calendaires  
Indemnité : actuarielle

#### COMMISSION

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 3,20 % l'an  
soit un taux de période : 0,801 %, pour une durée de période de 3 mois

Comptable assignataire : numéro codique : 059001  
Trésorerie Pr. de VILLENEUVE d'ASCQ  
20, place Salvador Allende  
Immeuble Metropole - R.D.C  
59652 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

Notification :

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNE DE VILLENEUVE-D'ASCQ HOTEL DE VILLE PLACE ALLENDE 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

#### CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 02/02/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

#### DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

#### PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

#### SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux. 

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A VILLENEUVE-D'AY, le 19 / 12 / 2022  
Nom et qualité du signataire : Jérôme CAUROY, Maire  
Cachet et signature :



Pour le prêteur :

A Lyon, le 19 décembre 2022  
Nom et qualité du signataire :

Alexandra MOINE  
Contrôleuse Crédit